

Règlement jeu Folder La Sélection
Valable du 05/01/2012 au 04/02/2012 inclus
Gain : 2 x 2 places de concert pour aller voir Zazie à l'Atelier le
15/02/2012.

ARTICLE 1

L'Entreprise des Postes et Télécommunications, sise à 8 avenue Monterey à L-2020 Luxembourg, organisera un jeu-concours **INTEGRAL VIP** » par courrier du **05/01/2012 au 04/02/2012**. La publication du jeu se fera via un e-mailing aux clients concernés ainsi que dans le folder commun, P&T / LUXGSM La sélection.

ARTICLE 2

Ce jeu est exclusivement proposé aux **clients INTEGRAL de P&TLuxembourg**. **Seule 1 inscription sera prise en compte par client INTEGRAL**. Les mineurs auront besoin de l'autorisation parentale ou du tuteur.

ARTICLE 3

Pour participer au jeu, il suffit de s'inscrire sur www.pt.lu/vip et de répondre à la question suivante : *De combien de chaînes est composé le bouquet de base de la Nouvelle Télé des P&T ?*

- 1/ 35 dont aucune chaîne HD*
- 2/ 90 dont 13 chaînes HD gratuites*
- 3/ 80 dont 5 chaînes HD gratuites*

Le participant autorise l'Entreprise des Postes et Télécommunications à publier le nom et le cas échéant la photo du gagnant sur son site Internet et/ou dans ses différentes publications.

ARTICLE 4

Le gagnant sera déterminé par un tirage au sort parmi les bonnes réponses reçues. Le tirage au sort est effectué en présence de minimum 2 agents P&T. Le gagnant sera averti par e-Mail, par appel téléphonique ou par courrier.

ARTICLE 5

En application de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, l'Entreprise des Postes et Télécommunications informe le participant que, sauf opposition de sa part, ses données à caractère personnel peuvent être traitées à des fins de promotion de services accessoires prestés par l'Entreprises des P&T et/ou

d'exécution d'obligations légales. Ces données à caractère personnel seront traitées par l'Entreprises des P&T, voire communiquées à des tiers, dans le cadre des finalités énoncées ci-dessus ou dans le cadre de la réalisation d'un intérêt légitime poursuivi par l'Entreprises des P&T ou par le tiers auquel les données sont communiquées, notamment aux fins de la prévention, la recherche ou la détection de fraudes.

Le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification gratuit aux données à caractère personnel le concernant conformément aux lois en vigueur. De telles demandes doivent être faites par écrit et contenir une photocopie de la carte d'identité signée par lui.

ARTICLE 6

Modalités du jeu : **début du concours : 05/01/2012; fin du concours : 04/02/2012**

Gains : 2x2 places de concert pour aller voir Zazie à l'Atelier le 15/02/2012

Le tirage au sort se fera le 05/02/2012 et le gagnant sera directement contacté par P&TLuxembourg. Le règlement du concours est publié sur le site de l'EPT : www.tele.lu.

ARTICLE 7

Il ne sera attribué qu'un seul lot par famille (même nom, même adresse). En aucun cas, le lot ne pourra donner lieu à un échange contre espèces ou contre un autre lot.

ARTICLE 8

La participation au jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par l'Entreprise des Postes et Télécommunications. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 15 jours après la proclamation des résultats du concours.

ARTICLE 9

L'Entreprise des Postes et Télécommunications se réserve le droit de modifier le jeu en fonction des modalités liées à l'exploitation ou de l'annuler à tout moment en cas d'événement de force majeure ou de modifier les dotations si les circonstances l'exigeaient. Elle ne saurait être tenue responsable si l'opération devait être prolongée, écourtée, modifiée ou annulée.

ARTICLE 10

L'Entreprise des Postes et Télécommunications se réserve la possibilité de publier le nom et la photographie des gagnants à des fins publicitaires ou de relations publiques, sans rémunération autre que celle des lots gagnés. Si un gagnant s'oppose à l'utilisation de son nom à des fins publicitaires ou de relations publiques, il doit le faire savoir par courrier-recommandé avec accusé de réception à l'adresse de P&TLuxembourg.

ARTICLE 11

Aucune des photos, illustrations, provenant des pages de ce concours, ne peut-être copiée, reproduite, republiée, téléchargée, postée, transmise ou distribuée d'aucune manière que ce soit. Tous droits réservés sur ces documents.

ARTICLE 12

L'Entreprise des Postes et Télécommunications ne pourra être tenue responsable d'un quelconque dysfonctionnement technique qui émanerait de la plateforme Internet des opérateurs Internet. Tout dysfonctionnement éventuel devra être notifié auprès de l'EPT pour information.

BONNE CHANCE !!!